

na fort tard. se séparèrent con- et se donnèrent mal qu'ils offriront à s, courant janvier

Vol de lapin. — Un à Mme veuve Al- ciliée à Maray, com- pendant que cel- le jour de Noël. Loches a ouvert

arde Norais leva des aient déjà pris dou-

es avoir rencontré à dividus soupçonnés, 30 collets à gros gi-

Société Saint-Hubert ne Charles, sous- sud Félix, inspecteur, reté, qui, après re- leur rapport à la nthelan, le 27 cou-

oire que les auteurs ionés par les agents

le a la grange.

Il faisait tellement noir qu'il buta dans les brancards d'une machine à battre, tomba et se fractura la clavicule droite.

M. Coursault, médecin à Ligueil, mandé en toute hâte, lui prodigua ses soins et lui prescrivit un repos de 15 à 18 jours pour sa guérison.

REIGNAC. — **Conseil municipal.** — Dans sa séance du 25 décembre, le Conseil municipal a adopté le projet de reconnaissance et de construction d'une partie du chemin rural n° 32, du bourg au Bas-Villepav. Ce projet vient d'être soumis à l'enquête.

Accident. — Le 22 décembre, M. Joseph Gillet, domestique, chez M. Lammontier, meunier au Moulin de la Fosse, commune de Reignac, était occupé à atteler son cheval à un tombereau. Au moment où Gillet s'y attendait le moins, l'animal avança et lui comprima le pouce entre la chambrière et le tombereau. Gillet, qui a la première phalange du pouce complètement écrasée, a reçu les soins du docteur Faulong, d'Azay-sur-Indre.

30 jours de repos seront nécessaires à sa guérison.

trois p
clouées
L'aut
La g

ÉPI

3 e
Mais
de ses
les caf

CIV
— M.
priétai
plainte
Douma
même

En s
tra ch
10 fran
de 1 f
maie.
Aprè